

Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole du NEPAD, est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. **Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique**
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et promotion des marchés
6. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Il est important de noter que le Burkina Faso, pays sahélien situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, se caractérise par une économie dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, elles-mêmes tributaires d'une pluviométrie instable et des aléas climatiques persistants (sécheresse, désertification). L'affectation des ressources en terre aux différents sous secteurs est estimée comme suit: agriculture (9%), pâturages (61%), forêts (32%).

D'une manière générale, dans les différents agro-systèmes, le niveau de dégradation des terres est préoccupant. L'état de dégradation est lié non seulement aux caractéristiques intrinsèques des sols mais aussi aux facteurs climatiques anthropiques, socio-économiques et politiques. Cette dégradation est moyenne (25%) à élevée (37%) au Sahel, moyenne (44%) à faible (48%) au centre et faible (65%) à moyen (27%) dans la partie Sud.

Le mode de gestion actuel des terres a un impact significatif sur les modifications physiques des bassins hydrographiques et des aquifères avec des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques. Cette situation est fonction des zones agro-climatiques. Elle est très poussée dans la partie sahélienne. On estime qu'en raison des phénomènes érosifs, les lacs perdent en moyenne 2% de leur capacité de stockage chaque année (CONEDD, 2007). Il

en résulte (1) une réduction des quantités d'eau disponible, (2) le tarissement précoce des puits et aquifères, (3) le changement des régimes des rivières et fleuves. Au plan qualitatif, du fait de l'érosion et de l'utilisation des engrais et pesticides au niveau des berges on note des effets sur la turbidité et les teneurs en polluants chimiques de l'eau.

Parmi les problèmes récurrents et les barrières qui font obstacles à l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation, de protection et de conservation des ressources en terre figurent: (i) l'absence de conscience « éco-citoyenne » et la faiblesse de la capacité d'intervention des acteurs, (ii) la profusion (comme constatée plus haut) d'acteurs, mécanismes de concertation, et plans d'action et le manque de cohérence dans l'action gouvernementale, (iii) les modes de fonctionnement cloisonnés des institutions publiques, (iv) la prolifération de réglementations régissant la GRN qui ne sont toutes compatibles, adaptées à la complexité de l'espace rural, ni entièrement appliquées, et (v) l'existence d'un capital de connaissances certes important, mais fragmenté et partiel.

Aussi le présent sous programme est-il élaboré pour contribuer à la résolution des problèmes ci-dessus décrit et jeter les bases d'une gestion durable des terres tenant compte des effets du changement climatique.

Amélioration de la gestion de l'eau

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
- 2. Amélioration de la gestion de l'eau**
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

L'irrigation et l'amélioration des cultures pluviales par des irrigations d'appoint constituent une composante importante de l'agriculture burkinabé. En effet, dans le contexte climatique globalement précaire, qui est celui du Burkina Faso et sur la base du potentiel existant, de la demande en produits alimentaires qui est en forte croissance tant au niveau national que sous régional, et des ambitions affichées par les différents acteurs en présence (producteurs, Etat, ONG, et opérateurs de filières entre autres), il est possible de faire jouer à l'irrigation un rôle significatif pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Le sous programme

amélioration de la gestion de l'eau qui s'inscrit dans cette vision comporte deux principales composantes : la composante promotion de l'irrigation et la composante gestion intégrée des ressources en eau.

Objectifs et Résultats Attendus

Le programme amélioration de la gestion de l'eau est élaboré pour réduire la dépendance de l'agriculture aux caprices de la nature. En effet, l'irrigation n'occupe que 0,6% des terres cultivées et 14% des terres irrigables du pays. Le programme amélioration de l'eau émane de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI) dont le but est de compenser les déficits des productions de cultures sèches et de procurer des revenus monétaires aux producteurs par le biais de l'irrigation.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

PROMOTION DE L'IRRIGATION

Objectif : L'objectif global du sous-programme est de promouvoir l'irrigation pour assurer une production durable, une sécurité alimentaire et une amélioration des revenus. Les objectifs spécifiques sont ceux de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI):

- (i) Pour la grande irrigation, réhabiliter 5 000 ha de grands et moyens aménagements ; aménager 17 000 ha de nouveaux grands périmètres (Bagré, Sourou, Soum, Samendéni) et 3 000 ha de nouveaux moyens périmètres; assurer la production durable sur les grands et moyens aménagements ; réaliser des actions pilotes d'agrobusiness sur les grands aménagements ; aménager de nouveaux grands et moyens périmètres collectifs ;
- (ii) Pour la petite irrigation, aménager 15 000 ha de périmètres villageois; 15 000 ha en irrigation individuelle; développer la petite irrigation villageoise et la petite irrigation individuelle ;
- (iii) Pour les aménagements de bas-fonds, aménager 5 000 ha de bas-fonds, protéger les bassins versants, valoriser par l'intensification et la diversification la riziculture en hivernage, et renforcer les capacités socio-économiques des organisations paysannes.

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Objectif : L'objectif global du sous-programme est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau adaptée au contexte national, et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et rationnelle des ressources en eau. Les objectifs spécifiques sont :

- (i) Créer un environnement habilitant pour les agences de bassins ;
- (ii) Mettre en place un système d'information approprié sur l'eau ;
- (iii) Définir des procédures et modalités pratiques d'application des lois et règlements sur l'eau ;
- (iv) Assurer la recherche/développement sur l'eau et les ressources en eau ;
- (v) Développer les capacités des ressources humaines en matière de gestion de l'eau et des ressources en eau ;
- (vi) Informer, éduquer et sensibiliser les acteurs sur la gestion intégrée des ressources en eau ;
- (vii) Mettre en place un cadre institutionnel approprié ;
- (viii) Prendre des mesures d'urgence pour trouver des ressources en eau de surfaces alternatives, pour la protection des écosystèmes aquatiques fragiles et

des berges des cours d'eau, et pour la restauration des plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Amélioration de la gestion de l'eau » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées au fait que les grands périmètres existants, la petite irrigation et les bas fonds sont dans des zones agro écologiques où les conditions sont favorables.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût du programme est d'environ 345,9 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cependant, les montants disponibles pour les projets et programmes relatifs à l'amélioration de la gestion de l'eau en cours sont estimés à 134,5 milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher pour la mise en œuvre du programme amélioration de la gestion de l'eau s'élève à environ 211,36 milliards de francs CFA.

Objectif global

L'objectif global est de contribuer à « la croissance soutenue du secteur rural, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable » grâce à la réhabilitation et la bonification de la capacité productive des ressources en terre et à une meilleure gestion durable des écosystèmes et de leurs ressources naturelles.

Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les principaux objectifs spécifiques sont :

- (i) Accroître les productions agricoles, pastorales et forestières, grâce à l'amélioration de la productivité;
- (ii) Assurer une meilleure protection et valorisation des biens et services rendus par les écosystèmes;
- (iii) Augmenter les revenus grâce à une diversification et intensification des activités économiques en milieu rural;
- (iv) Renforcer les capacités organisationnelles et la responsabilité des populations en matière de gestion l'espace et de ses ressources;
- (v) Augmenter la cohérence d'action entre les différents opérateurs de l'espace rural.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

- (i) Gestion des berges cours et plans d'eau visant i)- la rationalisation de l'accès et l'utilisation des ressources en terres des berges; (ii) la gestion améliorée des bas fonds; et (iii) le contrôle de l'envasement des cours et plans d'eau,
- (ii) Gestion des grands aménagements irrigués visant i)- la valorisation et extension des grands et moyens périmètres ; ii)- l'intensification et extension de la petite irrigation ;
- (iii) Gestion des terres pluviales visant à accompagner et à mettre en place les instruments politiques, techniques et institutionnels nécessaires au développement l'agriculture familiale et à caractère industriel ;
- (iv) Gestion des espaces pastoraux aménagés et non aménagés, cherchant à promouvoir l'amélioration qualitative et quantitative des productions animales et de lutter contre la désertification ;
- (v) Renforcement des capacités à la base. Il s'agira de renforcer la capacité des différents acteurs à la base afin de permettre la mise en œuvre du programme fédérateur. Il s'agira en l'occurrence de :
 - a. de renforcer les capacités individuelles et collectives à travers la formation, l'organisation, la sensibilisation, l'information ;
 - b. de développer des approches permettant une plus implication des acteurs aux prises de décisions,

notamment en ce qui concerna le développement et la diffusion participatifs de technologies ;

- c. de renforcer les capacités managériales des collectivités locales ;
- d. de développement des activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation

Principes directeurs

Les principes directeurs qui doivent de guides et de balises à respecter pendant la mise œuvre de la vision et du cadre d'action sont: (i) bâtir à partir de ce qui existe et qui est accepté par tous les acteurs du secteur; (ii) mettre en place des mécanismes qui permettent d'impliquer et responsabiliser toutes les structures aux différentes échelles d'intervention. C'est dans cet esprit que les cadres de concertation, de dialogue et de coordination ont été identifiés pour jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action fédérateur.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités selon les zones.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût du programme est d'environ pour la période de 2010 à 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cependant, les montants disponibles pour les projets et programmes relatifs à l'amélioration de la gestion de l'eau en cours sont estimés à milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher pour la mise en œuvre du programme « Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique » s'élève à environ milliards de FCFA.

Tableau I : Coûts programme I : Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par Années					Coûts Totaux
	2010	2011	2012	2013	2014	
1. Gestion des berges et des plans d'eau						
2. Gestion des aménagements irrigués						
3. Gestion des terres pluviales						
4. Gestion des espaces pastoraux						
5. Gestion des aires forestières protégées						
6. Renforcement des capacités à la base						
TOTAL						

Développement durable des exploitations agricoles

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
- 3. Développement durable des exploitations agricoles**
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Environ 75% du territoire du Burkina repose sur un socle cristallin précambrien constituant un vaste plateau latéritique. Les sols sont pauvres, fragiles et avec une faible fertilité. La capacité de rétention en eau des sols est faible alors que les érosions éolienne et hydrique sont très présentes. Les sols sont peu profonds, avec des encroûtements superficiels. Ces différentes caractéristiques ont de surcroît connu plusieurs cycles de sécheresse dans les années 70 et 80. De nos jours, une grande pression tant humaine qu'animale y est présente. En outre, l'agriculture burkinabé est dominée par des petites exploitations familiales de 3 à 6 ha qui ont des rendements généralement très faibles. En fait, les exploitations sont de plus en plus confrontées à des difficultés de divers ordres : la faiblesse de la pluviométrie qui tend à être structurelle, les moyens de production très peu modernes, le faible accès aux intrants et au financement, le caractère extensif de l'agriculture causant un appauvrissement et une dégradation des terres.

Face à ce tableau décrivant une situation peu reluisante et au regard des défis à relever concernant la modernisation de l'agriculture, il convient de mettre en œuvre ce programme dont les principales composantes sont la gestion intégrée de la fertilité des sols et le renforcement des services d'appui aux producteurs.

Le programme est une réponse à la baisse de la fertilité des sols et à la mauvaise utilisation des agrofournitures. A présent, la consommation totale d'engrais rapportée à la superficie totale cultivable est en moyenne de 9 kg d'éléments nutritifs par hectare et est principalement destinée au coton. En moyenne 8 à 35% des producteurs utilisent régulièrement des engrais. Cette situation fait de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols une priorité majeure pour une production agricole durable. Au regard de cette situation et de l'existence de technologies d'amélioration durable, le programme est élaboré pour promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais minéraux et organiques en vue d'améliorer durablement la productivité agricole des sols.

Objectifs et Résultats Attendues

Les objectifs du sous programme sont définis par composante. L'objectif global de la composante « *Gestion intégrée de la fertilité des sols* » est de restaurer, améliorer et maintenir la fertilité des sols pour assurer une production agro-sylvo-pastorale durable. Celui de la composante « *Renforcement des services d'appui aux producteurs* » est d'accroître de façon durable la productivité agricole des exploitations familiales et les revenus des producteurs.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE DES SOLS

Objectifs spécifiques :

- (i) Promouvoir la production et l'utilisation à grande échelle de la fumure organique. Dans ce sens des superficies additionnelles de 30 000 ha seront fertilisées chaque année à partir de la production de 150 000 fosses construites par an ;
- (ii) Réhabiliter l'unité de production de phosphate naturel de Kodjari en vue d'une production annuelle de croisière de 30 000 tonnes par an ;
- (iii) Promouvoir la transformation des déchets agro industriels et urbains en fumure organique pour couvrir les besoins de l'agriculture péri urbaine;
- (iv) Promouvoir l'utilisation combinée des amendements phosphatés et de matière organique sur plus de 60% des exploitations agricoles ;
- (v) Vulgariser la formule préconisée par le PAGIFS à savoir : « phosphate+ matière organique + culture porteuse + engrais minéraux + bonnes pratiques culturales » auprès 60% des exploitations agricoles ;
- (vi) Atteindre 600 000 ha de superficies utilisant de l'engrais minéral en 2015.

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est d'environ de 76 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI AUX PRODUCTEURS

Objectifs spécifiques :

- (i) Réhabiliter le dispositif d'encadrement pour un appui conseil ciblé en vue de couvrir les besoins d'au moins 60% des exploitations agricoles à l'horizon 2015;
- (ii) Renforcer la liaison recherche et développement agricoles par l'instauration de partenariat entre la

recherche, les producteurs et les agents de développement ;

- (iii) Couvrir 60% des besoins en semences de base pour les principales céréales et les cultures de rente ;
- (iv) Assurer un suivi accompagnement de l'entrepreneuriat agricole en vue de la promotion de micro projets et d'unités économiques en aval et en amont de la production;
- (v) Renforcer les capacités d'intervention des dispositifs d'appui conseil (public/privé) ;
- (vi) Développer la mécanisation agricole en élevant le niveau actuel d'équipements de culture attelée des producteurs qui est de 30% à 50% ;
- (vii) Réaliser le placement de 800 équipements de culture attelée et motorisée en cogestion (coopératives d'utilisation du matériel agricole CUMA);
- (viii) Faire des promotions spéciales de crédit équipement en faveur des salariés des secteurs publics et privés à raison de 3000 placements par an jusqu'en 2015 ;
- (ix) Mettre en œuvre l'opération Team 9 soit placer 700 tracteurs d'ici 2015 ;
- (x) Réaliser la formation d'artisans ruraux à la fabrication des outils du travail du sol et à l'entretien du matériel agricole.

Coût estimatif : Le coût estimatif du composant renforcement des services d'appui aux producteurs est d'environ de 115 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le sous programme « Développement Durable des Exploitations Agricoles » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées aux zones agro écologiques.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs

privés, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif du sous-programme est de 191 milliards de FCFA. Les financements visant les projets et programmes relatifs au développement durable des exploitations agricoles sont presque inexistant, par conséquent le financement à rechercher pour la mise en œuvre des composantes de ce programme est estimé à 191 milliards de francs CFA.

Tableau I – Coûts programme 3: Développement durable des exploitations agricoles (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Gestion intégrée fertilité sols	14	14	11	10	9	9	9	76
2. Renforcement des. services appui aux producteurs	20	20	15	15	15	15	15	115
TOTAL	34	34	26	25	24	24	24	191

Gestion améliorée des autres ressources partagées

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
- 4. Gestion améliorée des autres ressources partagées**
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Le programme comporte trois composantes : i) gestion des ressources forestières et fauniques, ii) gestion de la transhumance et iii) gestion des ressources halieutiques. Il est une réponse aux différents problèmes récurrents constatés dans ces domaines.

Objectifs et Résultats Attendues

Les objectifs globaux du programme sont de contribuer d'une part, à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques; et d'autre part, à assurer le déplacement sécurisé des éleveurs et de leurs troupeaux entre le Burkina Faso et les autres pays membres de la CEDEAO.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES

Objectif : dans ce volet il s'agira de : (i) capitaliser les initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ; (ii) mettre en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable

des ressources forestières et fauniques partagées; (iii) promouvoir dans les zones d'intervention, la gestion durable des ressources forestières et fauniques ; (iv) renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Résultats attendues :

- (i) Le doublement des superficies de forêts plantées qui passeront de 10 000 ha à 20 000 ha par an à l'horizon 2015 ;
- (ii) L'aménagement de 500 000 ha de forêts naturelles de l'État et des collectivités territoriales ;
- (iii) La capitalisation des initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ;
- (iv) La mise en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques partagées ;
- (v) Le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est

d'environ de 15,6 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015.

GESTION DE LA TRANSHUMANCE

Objectif : De par sa position géographique, le Burkina Faso est un passage obligé pour les éleveurs des autres pays en partance vers les pays côtiers. Cependant, les pistes de transhumance munies des infrastructures d'élevage sont insuffisantes et les conflits récurrents sur l'exploitation des ressources sont de plus en plus fréquents au fil des ans. Les axes d'intervention sont : (i) identification et balisage de pistes de transhumance ; (ii) valorisation des pistes à bétail, (iii) aménagement des parcours ; (iv) renforcement des capacités des acteurs ; (v) concertation inter états ; (vi) fonctionnement et suivi évaluation.

Résultats attendues

- (i) L'identification et le balisage de 10 000 km de pistes nationales et internationales de bétail pour la transhumance ;
- (ii) La négociation et le balisage de 430 aires de repos assorti de cartes ;
- (iii) L'adoption des textes de reconnaissance officielle pour sécuriser les pistes et les aires de repos ;
- (iv) La valorisation des pistes à bétail par la mise en place d'une infrastructure d'hydraulique pastorale, de santé animale et d'alimentation du bétail.

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est d'environ de 43,9 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015.

GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objectif : Ce volet cherche à contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par une valorisation rationnelle des potentialités halieutiques. Plus spécifiquement, cette composante vise à :

- (i) Accroître la production aquacole de 60 pourcent par an pendant cinq ans ;
- (ii) Accroître durablement la production de la pêche de capture de 5 pourcent par an ;
- (iii) Assurer une gestion durable des pêcheries transfrontalières et/ou exploitées par plusieurs nationalités

Cout estimatif : Le coût estimatif de cette composante est d'environ de 10,5 milliards de Francs CFA sur la période de 2009 à 2015.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion Améliorée des Autres Ressources Partagées » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées aux zones agro écologiques.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif du sous-programme s'élève à 70,3 milliards de FCFA sur la période 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour financer les projets et programmes relatifs à la gestion améliorée des autres ressources partagées sont estimées de 47,5 milliards de francs CFA. Le gap à rechercher pour la mise en œuvre des différentes composantes du programme est estimé à 22,8 milliards de FCFA.

Tableau 1– Coûts programme 4 : Gestion améliorée des autres ressources partagées (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Gestion des ressources forestières et fau- niques	3,1	3,3	2,7	1,7	1,6	1,6	1,6	15,6
2. Gestion de la transhumance	5,61	6,8	7,2	7,0	5,8	5,8	5,8	43,9
3. Gestion des ressources halieutiques	1,9	1,7	1,5	1,9	1,2	1,2	1,2	10,5
TOTAL	10,6	11,8	11,4	10,6	8,6	8,6	8,6	70,3

Développement des filières agricoles et la promotion des marchés

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
- 5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés**
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Le programme développement des filières agricoles et la promotion des marchés est élaboré pour promouvoir l'accroissement des productions agricoles en liaison avec le marché. Le constat est que la plupart des productions agricoles et alimentaires burkinabè n'arrivent pas à satisfaire le marché national en toute saison, encore moins les marchés régional ou international du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières et d'organisation des acteurs aux différents stades (production, transformation, stockage et mise en marché). Sur les marchés extérieurs, ces faiblesses se traduisent par l'érosion des parts de marché et des difficultés d'adaptation en fonction de l'évolution des préférences des consommateurs et de la mise en place de normes de plus en plus contraignantes.

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme est de contribuer au renforcement de la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires sur le marché intra-régional et extra-régional afin d'améliorer les performances économiques et commerciales des filières à travers une liaison marché-production et la création de meilleures conditions de compétitivité pour les filières agro-sylvo-pastorales.

Les interventions sont organisées autour des trois composantes suivantes:

- (i) Le développement des filières agro-alimentaires et d'exportation;
- (ii) Le renforcement des services de support aux opérateurs privés ;
- (iii) Le développement d'infrastructures pour le commerce national, intra-régional et international.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES ET D'EXPORTATION

Au niveau des filières végétales, animales et halieutiques, il s'agit d'accroître la productivité et la production des filières végétales. Les niveaux de performances visées afin de réaliser les objectifs du PNIA (6% de croissance sectorielle agricole et réduction de moitié de la pauvreté et de la faim), sont présentés dans le tableau I.

RENFORCEMENT DES SERVICES DE SUPPORT AUX OPERATEURS

Les principaux services de support aux opérateurs privés exerçant dans les domaines de l'agrofourmure, de la production primaire, de la transformation, de la commercialisation et des prestations de divers services agricoles seront développés. Il s'agira plus précisément d'appuyer les entreprises locales s'investissant dans le secteur agricole par les actions majeures suivantes :

- (i) La création de fonds d'appui ;
- (ii) La mise en place d'une agence de promotion de l'entreprenariat agricole ;
- (iii) La formation professionnelle des opérateurs.

DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES ET D'INFRASTRUCTURES POUR LE COMMERCE NATIONAL, INTRA-REGIONAL ET INTERNATIONAL

La promotion du commerce des produits des filières prioritaires et porteuses de croissance passe d'une part par le développement des infrastructures idoines (magasins, pistes rurales, routes, Chambres froides, laboratoires, NTIC, etc., et d'autre part par la mise en œuvre d'une politique de commercialisation basée sur :

- (i) La promotion de la qualité et l'homologation des produits ;
- (ii) Le contrôle de qualité ;
- (iii) L'information commerciale ;
- (iv) Le marketing.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « développement des filières agricoles et la promotion des marchés » est à l'échelle du pays. Toutefois,

Tableau I – Taux de croissance annuelle des productions sectorielles (2010–2015)

Cultures	Tendance actuelle	Cible pour le PDDAA en 2015
Riz	4,26	10,81
Maïs	3,43	6,04
Sorgho	3,87	9,33
Mil	4,25	9,65
Fonio	3,90	10,26
Maraichères	2,28	18,07
Fruits	3,42	23,04
Autres cultures vivrières	3,53	15,57
Coton	4,16	15,88
Autres cultures de rente	6,06	13,45
Élevage des bovins	6,42	12,50
Élevage de la volaille	5,53	10,81
Autres élevages	5,61	6,04
Sylviculture	4,66	9,33
Pêche	4,38	9,65

on note des spécificités liées aux caractéristiques des zones agro écologiques du pays.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif de ce programme est de 403,9 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 et prend en compte les coûts de chacune des trois composantes. Les ressources disponibles pour le financement du programme « développement des filières agricoles et la promotion des marchés » sont estimées à 248,6 milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 155,2 milliards de FCFA.

Les coûts estimatifs par filière ou groupes de filières englobent les coûts des actions de développement, les actions de soutien aux opérateurs privés et le coût du développement et de la promotion des marchés.

Tableau 2 – Coûts programme 4 : Développement des filières agricoles et la promotion des marchés (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Céréales	30	30	8	13	16	16	16	129
Riz	48	46	13	21	26	26	26	206
Oléagineux	1,5	6,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	35,5
Fruits et légumes	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	8,1
Bétail et viande	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1
Lait	1,5	1,0	0,9	0,4	0,3	0,3	0,3	4,7
Aviculture traditionnelle	0,8	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4,0
Porc	0,09	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,4
Gomme arabique	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	4,6
Produits halieutiques	1,9	1,7	1,5	1,9	1,2	1,2	1,2	10,5
TOTAL	85,8	88,0	31,5	44,2	51,5	51,5	51,5	403,9

Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
- 6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités**
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Le programme prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités est un système de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso en réponse aux besoins de secours aux populations en difficultés surtout alimentaires. Depuis 1988, le Système d'Alerte Précoce (SAP) est au cœur du dispositif et a fonctionné sous forme de projet. Toutefois, pendant une longue période, il a connu de multiples difficultés de fonctionnement. C'est en 2003 que le SAP a été créé par arrêté ministériel comme un service de la Direction Générale de La Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), l'ex Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (ex-DGPSA) au sein du Ministère de l'Agriculture. En général, on estime annuellement la population vulnérable à environ 150 000 personnes. L'objectif global du programme est d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles afin de

réduire autant que possible la souffrance des populations touchées. Le programme comprend quatre composantes: (i) la promotion du système d'alerte précoce ; (ii) le développement de système de gestion des crises ; (iii) l'appui à la réhabilitation des zones après crises ; et (iv) le développement de mécanismes de compensation.

Objectif global

L'objectif global de ce sous programme est d'une part d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles par une meilleure appréhension des différentes situations d'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité et d'autre part de renforcer la capacité d'aide à la décision plus pertinente permettant de diversifier les réponses aux situations de crises et de mieux intégrer les interventions conjoncturelles avec les stratégies de long terme.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

Les axes d'intervention retenus sont :

- (i) Le développement des systèmes d'alerte précoce en établissant une carte fiable des zones les plus sensibles et en développant un mécanisme d'intervention rapide;
- (ii) L'organisation et la rationalisation du système de gestion des crises ;
- (iii) Le soutien et la réhabilitation rapide des zones après les crises ;
- (iv) La mise en place d'un système d'assurance afin de compenser les pertes subies par les victimes de calamités.

Résultats attendues

- (i) Améliorer le système d'alerte précoce en mettant en place un relais dans chaque région soit 13 relais ;
- (ii) Assurer le suivi de la vulnérabilité conjoncturelle et produire des notes de conjoncture;
- (iii) Renouveler les stocks de sécurité (35 000T) et d'intervention (15 000T);
- (iv) Assurer l'abondement du stock financier pour l'équivalent de 25 000T ;
- (v) Diversifier les formes d'aide aux victimes des fléaux (aides alimentaire, sanitaire et matérielle) ;
- (vi) Réviser le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) ;
- (vii) Combler les insuffisances de l'accord cadre Etat-partenaires en vue d'assouplir ses procédures d'intervention ;
- (viii) Elargir le panel des produits en y incluant des produits autres que les céréales qui contribuent à la sécurité alimentaire ;
- (ix) Organiser l'information en matière de sécurité alimentaire au niveau national et la gérer en connexion avec les informations à caractère régional afin de satisfaire les différents niveaux de besoins des utilisateurs ;
- (x) Assurer le fonctionnement adéquat des organes opérationnels tels : la SONAGESS, le CONASUR, le Secrétariat Permanent aux aides du Programme Alimentaire Mondial, SP-PAM et le Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN).

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion des Crises Alimentaires et Autres Calamités » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées à la vulnérabilité des zones agro écologiques.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif de ce programme est de 43,4 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour le financement futur du programme « prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités » sont estimées à 10,4 milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 33 milliards de FCFA.

**Tableau I – Coûts programme 6 : Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires et Autres Calamités
(milliards de FCFA)**

Axes prioritaires d'intervention	Coûts par année							Coûts totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Promotion des systèmes d'alerte précoce	1,5	2,8	2,6	1,5	1,5	1,5	0,8	12,2
2. Développement de systèmes de gestion des crises	1,5	4,0	2,0	1,5	1,5	1,5	0,8	12,8
3. Appui à la réhabilitation des zones après crises	2,0	3,0	1,4	1,0	2,0	1,5	0,4	11,3
4. Développement de mécanismes de compensation/assurances contre les calamités	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	0,4	7,1
TOTAL	6,2	10,8	7,0	5,0	6,0	6,0	2,4	43,4

Renforcement institutionnel

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. **Renforcement institutionnel.**

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

L'analyse diagnostique a montré que le financement des investissements publics dans le secteur agricole se fait à hauteur de plus de 75% sur l'Aide Publique au Développement (APD) dont près de 20% sont octroyés sous forme d'appui budgétaire. L'importance de l'APD dont bénéficie le pays constitue à la fois une opportunité et une contrainte du fait de son imprévisibilité dans la programmation budgétaire et de la diversité des procédures des donateurs nécessaire à sa mise en œuvre; ce qui se traduit par une faiblesse du niveau d'absorption de l'APD, elle-même liée à une faiblesse des capacités nationales de planification et de programmation budgétaire et de suivi-évaluation. Le sous programme renforcement a vocation à améliorer cette situation.

Par ailleurs, le Burkina Faso a souscrit aux engagements pris lors des grands fora internationaux, notamment ceux tenus à Rome en 2003 sur l'harmonisation et à Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide. Ces fora ont permis de définir certains concepts clés pour la gouvernance de l'aide auxquels le Burkina adhère. En plus le gouvernement burkinabé a inscrit dans ses priorités, la promotion de la bonne gouvernance. Malgré les avancées constatées dans

ces domaines les prochaines années comportent de nombreux défis à relever. En effet, l'insuffisance du dialogue avec toutes les parties prenantes sur la performance et l'efficacité des politiques économiques, la qualité des politiques sectorielles et surtout le lien entre ces politiques et le budget de l'Etat est le grand défi que le Gouvernement doit relever grâce à la mise en œuvre de ce sous programme qui entend mettre l'accent sur les fonctions suivantes :

- (i) La fonction de pilotage stratégique du secteur agricole;
- (ii) La gestion optimale de ressources consacrées au secteur ;
- (iii) La coordination de l'aide qui est déversée sur le secteur;
- (iv) Les fonctions de statistique et de suivi évaluation.

Objectif global

L'objectif global est de contribuer au renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNIA.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

RENFORCEMENT DES CAPACITES DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES AGRICOLES

Objectif :

- (i) Rendre fonctionnel le dispositif actuel de coordination des politiques agricoles qui est structuré tant au niveau national que régional ;
- (ii) Animer le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR) ;
- (iii) Renforcer les capacités d'analyse et de participation des organisations professionnelles agricoles (Chambres Régionales d'Agricultures, Confédération Paysanne du Faso, Comité interprofessionnels, etc.). Ces structures assureront la fonction de pilotage stratégique du secteur.

Résultats attendus : au moins deux sessions des structures de coordination sont tenues, les budgets programmes et les rapports de mise en œuvre sont examinés par les acteurs responsables, les organisations professionnelles agricoles sont impliquées et influencent la conduite des politiques agricoles.

GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

Objectif : cette composante consistera en des actions de renforcement des capacités des structures tant publiques que privées en vue d'améliorer leur efficacité et l'efficience de leurs actions sur le terrain. Les résultats attendus sont que les structures disposent du savoir faire nécessaire pour assurer la gestion axée sur les résultats, sont équipées en moyen matériels et humains requis pour une gestion optimale des ressources mises à leur disposition..

COORDINATION DE L'AIDE ET DES FINANCEMENTS APPORTES AU SECTEUR AGRICOLE

Objectif : Il s'agira d'identifier et de mettre en place des outils appropriés pour le financement des politiques agricoles. Dans ce sens des fonds tant régionaux que nationaux seront mis en place pour le financement de l'irrigation, de la mécanisation agricole, etc. Le fond de solidarité sera mis à contribution, le partenariat Etat/privé sera un des mécanismes qui sera utilisé à travers la mise à la disposition du secteur privé d'un fond de roulement pour l'approvisionnement en intrants agricoles, enfin une combinaison judicieuse sera faite entre les ressources publiques, privées et celles provenant de l'aide publique au développement.

Résultats attendus : les sources de financement des actions retenues sont identifiées, des fonds pour le développement sont constitués et approvisionnés, la contribution des toutes les parties prenantes est mobilisée.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI EVALUATION DE LA SDR

Objectif : cette composante vise à renforcer le dispositif actuel de suivi-évaluation de la SDR et en conséquence du PNIA de même le renforcement du dispositif de collecte des données de statistiques agro sylvo pastorales. Ces dispositifs seront améliorés et mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du PDDAA/PRIA (SAKSS régional). Des passerelles méthodologiques et un partenariat technique et financier sera établi entre ces dispositifs et celui de l'ECOWAP/PDDAA.

Résultats attendus : Grâce au renforcement du dispositif de suivi évaluation et de statistiques agricoles, il est espéré les résultats suivants : la constitution d'une base de données de statistiques agricoles, la production de notes d'aide à la décision, de notes de conjoncture, de rapports techniques sur les performances des politiques mises en œuvre et leur impact sur les conditions de vie et de travail des ménages, des rapports d'analyse approfondie sur les crises alimentaires et économiques nécessitant une réorientation des politiques agricoles.

AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA PRODUCTION

Objectif : la mise en œuvre de la politique de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) ; l'application de la loi sur les semences et les intrants agricoles ; la création des conditions (animation, information, communication) pour l'application du code de l'environnement, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, etc. et pour l'application des différentes conventions dont le Burkina Faso est signataire.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Renforcement Institutionnel » est à l'échelle du pays.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif de ce sous programme est de 59,6 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 et prend en compte les coûts de chacune des composantes. Les ressources disponibles pour le financement du programme « renforcement institutionnel » sont estimées à 41,0 milliards de francs CFA de francs CFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 18,6 milliards de francs CFA.

Tableau I – Coûts programme 7 : Renforcement institutionnel (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Coordination, pilotage et mise en œuvre	3	3,5	4,0	3,5	2	2,0	2,3	20,3
Renforcer la capacité de gestion	2	2	1,5	1,4	2	1,0	0,9	10,8
Suivi évaluation	3	4	2,0	2,5	3	2,5	2,0	19,7
Amélioration d'environnement institutionnel	1	1,2	1,0	1,0	1	0,5	0,5	6,2
Coordination de l'aide	0,5	0,5	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	2,5
Total	9,5	11,2	8,7	8,6	8,3	6,3	6,9	59,6